

MAIRIE DE LA BOUILLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 mars 2009 à 11h00

**PRESENTS : M. TEMPERTON, Maire – M. DUQUESNE, 1^{er} adjoint – Mme PESLE, 2^{ème} adjoint – M. THOMAS, 3^{ème} adjoint – Mmes LE BRETON – DE ARAUJO - Mlle COUSIN
Messieurs GILLES – LHUISSIER - MENG – HEURTEVENT – BARIL**

**PROCURATION : Mlle LE STUM à Mlle COUSIN
Mme THOMAS MALEVILLE à M. LHUISSIER**

ABSENT EXCUSE : M. PIEDELEU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Martine COUSIN

LE QUORUM CONSTATE

Le compte-rendu de la séance du 17 février 2009 ne suscite pas d'observations particulières, il est approuvé à l'unanimité des présents

I - AMENAGEMENT DE LA PLACE DU BATEAU ET DES QUAIS

Monsieur le Maire précise que les services du Département se sont rendus sur place et préconisent un plan de circulation. L'aménagement projeté tient compte de leurs observations et conseils. Les travaux consistent à l'aménagement de la Place du Bateau avec la création de places « handicapées » et pose de ralentisseurs sur les quais. Le coût de ces travaux est estimé à 13 500€ HT. La dépense est inscrite au budget 2009.

Ces travaux seront financés par des subventions du conseil général et de la CAR dans le cadre du fonds d'aide à l'aménagement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire

- à entreprendre ces travaux ;
- à déposer des dossiers de demandes de subventions ;

II - REMPLACEMENT DU VEHICULE DE LA COMMUNE

Cf délibérations du Conseil Municipal du 6/11/08 et 4/12/08.

Après expertise, les travaux à effectuer sur le camion s'élèvent à 10 640 € sachant que 500 € ont déjà été réalisés d'urgence.

2 possibilités d'achat : soit neuf pour 28 000 € soit d'occasion 18 310 € (véhicule de 4ans 15 000 kms garantie 3 mois)

Le choix se porte sur le véhicule d'occasion. Avec un financement par un emprunt de 10 000€ et une subvention de la CAR dans le cadre du fonds d'aide à l'aménagement à hauteur de 50% du coût HT.

Emprunt de 10 000€ au Crédit Agricole à 3.58% échéance annuelle constante, avec une première échéance au 01/07/2009.

Restera à négocier la reprise de notre véhicule actuel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents inscrit la dépense au budget 2009 et autorise Monsieur le Maire :

- à acheter le véhicule d'occasion chez RENAULT TRUCKS à Saint Etienne du Rouvray ;
- à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition ;
- A déposer le dossier de demande de subvention ;
- A finaliser le dossier d'emprunt et signer toutes les pièces s'y rapportant ;
- A négocier la reprise de notre véhicule actuel ;

III - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DANS LE CIMETIERE

Des travaux d'aménagement sont à prévoir dans le cimetière notamment consolidation des murs. Ces travaux sont estimés à 10 000€.

Ils seront financés avec des subventions (DGE et la CAR dans le cadre du fonds d'aide à l'aménagement) et des fonds propres.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents prévoit la dépense au budget 2009 et autorise Monsieur le Maire :

- à entreprendre les travaux ;
- à déposer les dossiers de demandes de subventions ;

IV – CLASSEMENT ET PRESERVATION DES ARCHIVES

Mme Marie-Christine Hubert chargée des archives communales au sein de la Direction des Archives Départementales a visité nos archives. Suite à cette visite, des aménagements sont nécessaires, notamment concernant les rayonnages qui devraient être métalliques et non en bois comme c'est le cas dans nos locaux. Cette dépense est financée par des subventions : le conseil général qui subventionne à 50% d'une dépense HT plafonnée à 5000€ et la CAR dans le cadre du fonds d'aide à l'aménagement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- à entreprendre ces travaux ;
- à déposer les dossiers de demandes de subventions ;

V – RESTAURATION DE L'EGLISE

Cf. délibération du 4/12/08

Madame Caron Architecte du Patrimoine en charge de l'actualisation du dossier de restauration préconise des travaux à effectuer d'urgence, notamment sur le clocher car il y a risque de chute de pierres. Ces travaux sont estimés à 300 000 € HT. Il est donc urgent de lancer les appels d'offres. Les honoraires de l'architecte s'élèvent à 10% du montant des travaux soit 30 000 € HT. Pour aller jusqu'à l'appel d'offres il nous faudra déboursier 15 000€ dont 7 500 € sont à prévoir sur 2009 pour permettre à l'architecte d'établir le cahier des charges.

Le conseil municipal conscient des risques auxquels la population est exposée inscrit une dépense de 7500€ HT (8970€ TTC) au budget 2009 et autorise Monsieur le Maire à engager des travaux de mise en sécurité et donne son accord sur 30 000 € pour la poursuite du dossier.

Le conseil municipal demande qu'une condition suspensive soit prévue au contrat qui permet d'annuler les étapes suivantes de la procédure si la Mairie s'arrête à une étape.

Un rendez-vous est prévu avec Madame Caron le jeudi 19 mars 2009 à 9h30.

SALON DE LA SCULPTURE

Se tient actuellement au Grenier à Sel. Un prix d'une valeur de 150€ sera décerné à l'artiste qui sera plébiscité par le public. Cette dépense est prévue au budget à l'article 6232.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- **Réunion de la commission des travaux** est prévue le mardi 17 mars 2009 à 9h30.
- **CLSH** une réunion s'est tenue en mairie le 9/03/09 avec tous les protagonistes concernés, pour évoquer les problèmes de rentabilité du centre. Monsieur Guersent s'est engagé à nous faire parvenir plusieurs scénarii pour les années à venir. Pour l'année 2009, une subvention de l'AGEFOS couvre les frais de salaires et de formation.

- **Demandes de subventions** (cf. délibération du 17/02/09) un document précédemment établi sera remis à jour par Messieurs Lhuissier et Heurtevent.
- **Nouvelle résidence route de Moulineaux** : Monsieur Meng souhaite que la résidence soit baptisée très rapidement (avant le 15 avril 2009).

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 26 mars 2009 à 20h30.

PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 11h55